LE PROJET DE JUSTICE DU PARTI DE LA DIVERSITÉ RÉPUBLICAINE DE GUINÉE (DRG)

La réussite à tout prix



JUSTICE - INTÉGRITÉ - PROGRÈS

TABLES DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
2. DIAGNOSTIC	4
3. RÉFORMES	5,6

Introduction

La justice fait partie des 4 premières priorités du programme de société de notre parti la Diversité Républicaine de Guinée (DRG). Définie comme un <u>principe philosophique</u>, juridique et <u>moral</u> fondamental, la justice doit être le socle de toute société humaine car son absence mène inéluctablement à la souffrance, à la violence et aux frustrations. On parle alors d'injustice. Face aux défis croissants auxquels la démocratie Guinéenne est confrontée, il est essentiel de faire la promotion de l'État de droit un élément central dans le renforcement et la consolidation de la justice, de la gouvernance et des institutions pour qu'enfin notre pays puisse décoller.

La République de Guinée est un pays dont la majorité de la population a été victime des différents régimes successifs depuis l'indépendance. Les sentiments de haine, de rejet et de vengeance sont très vifs dans les esprits. Si, rien n'est fait, il suffirait d'une étincelle un jour pour que le pays s'embrase. Notre parti, la DRG, conscient de cet état de fait, entend instaurer un État de droit à l'intérieur duquel les autorités politiques et administratives sont tenues de se conformer aux règles de droit en vigueur afin que gouvernants et gouvernés se sentent égaux devant la loi. Notre mission sera de protéger les intérêts de la société, ainsi que de doter l'État des moyens humains et matériels pour atteindre nos objectifs en termes de justice. Nous sommes conscients que la coexistence entre le bien et le mal est un phénomène naturel, donc de société; d'où la nécessité de doter le pays d'un pouvoir judicaire fort, indépendant et responsable.

En République de Guinée, au cours des dernières années, certains efforts ont été réalisés pour valoriser les salaires des juges mais aussi pour mettre en place le Conseil supérieur de la magistrature, instance chargée notamment de sanctionner les juges s'ils s'écartent des principes qui régissent leurs fonctions.

Malgré ces efforts, cependant, nombreux sont des citoyens qui sont habités par le sentiment d'avoir affaire à une justice à géométrie variable. Ce sentiment est persistant pour diverses raisons : la tendance de certains juges à se croire redevables à l'égard du seul pouvoir exécutif, l'ingérence régulière du pouvoir exécutif dans les procédures judiciaires, la manipulation des décisions de justice par le biais de la corruption, la formation inadéquate de certains juges et autres professionnels de la justice, etc.

Nous sommes convaincus que la bonne marche de la société Guinéenne exige la mise en place d'une justice indépendante et capable d'assurer le respect du droit fondamental de chaque citoyen à jouir de tous ses droits fondamentaux. Toute notre lutte sera axée sur l'enracinement de ces valeurs qui restent une préoccupation majeure, en dépit de la création des institutions juridictionnelles importantes telles que la cour suprême et la cour constitutionnelle en attendant la mise en place de la haute cour de justice.

Diagnostic

Il existe une panoplie d'exemples de dysfonctionnement de la justice Guinéenne.

- 1. Le manque total d'indépendance de la justice;
- 2. Une justice inféodée au pouvoir exécutif;
- 3. La manipulation politique et ethnique des Hommes de droit;
- 4. La corruption à outrance des magistrats et juges;
- 5. La faiblesse de la formation des magistrats, juges et autres;
- 6. Le manque d'infrastructures et moyens matériels;
- 7. Le non-respect des procedures d'incarcérations;
- 8. Manque de protection dans l'excercice de leurs fonctions;
- 9. La non-application du code penal pour défendre les personnes démunies et vulnérables (exemples: les viols de toutes categories confondues, les violences conjugales, les abus de pouvoir, l'esclavage des enfants etc.)

Réformes

Notre parti la DRG, pour créer la confiance des citoyens dans le système judiciaire et améliorer les conditions de détention en Guinée, nous mettrons en place ces mesures suivantes dès la prise du pouvoir :

- 1. Donner l'exemple en nous interdisant toute interférence dans les affaires judiciaires ;
- 2. Promouvoir et exiger la formation continue des magistrats afin de leur permettre d'affronter les nouveaux défis en droit avec confiance et en toute efficacité;
- 3. Créer une École nationale de la magistrature en lieu et place du centre de formation judiciaire ;
- 4. Créer un centre national de documentation juridique ;
- 5. Créer un service de protection judiciaire de la jeunesse ;
- 6. Créer une École nationale des Greffes ;
- 7. Créer une École nationale de l'administration Pénitentiaire ;
- 8. Instituer un contrôleur général des lieux de détention ;
- 9. Donner au Conseil supérieur de la magistrature les moyens d'accroitre le respect de la déontologie et le code de bonne conduite par les magistrats ;
- 10. Donner aux justiciables les moyens d'avoir plus d'informations sur leurs droits et devoirs dans une procédure judiciaire, y compris dans les curriculums des cours d'éducation civique dans les écoles guinéennes à tous les niveaux ;
- 11. Donner la possibilité aux justiciables de dénoncer anonymement les manquements des magistrats auprès du Conseil supérieur de la magistrature ;
- 12. Renforcer l'indépendance de la Cour constitutionnelle, à travers la désignation de ses membres et permettre aux citoyens ordinaires de la saisir pour vérifier la constitutionnalité de tout acte, projet ou proposition de loi ;
- 13. Opérationnaliser la Haute cour de justice prévue au titre VIII de la Constitution ;

- 14. Poursuivre les initiatives et activités actuellement conduites par les partenaires internationaux pour l'amélioration des conditions matérielles, physiques, sanitaires et alimentaires des détenus ;
- 15.Renforcer les capacités des agents de l'administration pénitentiaire dans la maitrise des règles et procédures relatives au traitement des détenus pour assurer leur détention dans des conditions qui respectent la dignité humaine ;
- 16.Renforcer les capacités des officiers de la police judiciaire (OPJ) dans la conduite des enquêtes préliminaires, notamment en ce qui concerne le respect des procédures d'arrestation, d'interrogation et de garde-à-vue;
- 17. Mettre à la disposition des officiers de police judiciaire (OPJ) des locaux convenables pouvant permettre de garder séparément les hommes, les femmes et les mineurs et veiller au respect des conditions d'hygiène dans ces locaux ;
- 18. Doter les OPJ des moyens de transport pour la mise à la disposition de la justice des suspects de manière rapide et sécurisée ;
- 19. Veiller à ce que les personnes détenues aient régulièrement accès aux soins médicaux et faciliter les procédures d'extraction des malades parmi eux pour des soins adéquats conformément aux avis médicaux compétents.
- 20. Réformer la carte afin de rapprocher la justice des justiciables ;
- 21. Construire et rénover les palais de justice ;
- 22. Construire et rénover les prisons civiles ;
- 23. Réorganiser la chancellerie du ministère de la justice en vue de renforcement du rôle du Ministère de la justice dans la séparation des textes de lois ;
- 24. Évaluer et réformer l'ensemble des professions juridique ;
- 25. Nous engagerons une réforme constitutionnelle afin que le droit coutumier soit pris en compte. Bien évidemment, nous tiendrons compte des détails selon lesquels les coutumes sont constatées et harmonisées avec les principes de la constitution. Il est important de promouvoir nos valeurs et civilisations traditionnelles ainsi que les traditions culturelles ; mais qui ne violent pas la constitution.

La population Guinéenne a vraiment soif de justice, notre parti, la Diversité Républicaine de Guinée s'engage à honorer ses promesses de réformes de la justice Guinéenne dans l'intérêt de tous et pour le bien de tous.